

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Germaine HACALA, 1^{ère} adjointe.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme le Maire à Mme HACALA
Mme d'ELBEE à M. GAVILAN
Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETTE à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le départ du Directeur des Services Techniques conduit la mairie à recruter un nouveau cadre de la filière technique, le choix s'est porté sur un fonctionnaire qui sera recruté par voie de mutation pour assurer ces fonctions.

Compte tenu du fait que l'agent retenu pour ce poste a un grade moins élevé que son prédécesseur, il convient de supprimer d'une part le poste d'ingénieur principal détenu jusque là par le DST et d'autre part, de créer un poste d'ingénieur territorial pour la nouvelle recrue.

Par ailleurs, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe affecté dans les écoles, sur un poste à temps non complet de 28/35^{ème}, qui effectue à compter de la rentrée scolaire 2009/2010, des travaux d'entretien lors des pré-rentrées pendant les vacances scolaires.

Ceci a pour incidence d'augmenter son volume d'heures annualisé et nécessite de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 30/35^{ème}. Il convient donc de supprimer le précédent poste à temps complet de 28/35^{ème} pour créer celui de 30/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression d'un poste d'Ingénieur Principal à temps complet
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 28/35^{ème}

.../...

Suite délibération du 28 septembre 2009 : « Modification du tableau des effectifs »

- ⇒ Création d'un poste d'Ingénieur à temps complet
- ⇒ Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 30/35^{ème}

- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes de recrutement correspondants.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :